MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Pouvoir adjudicateur
Préfecture de Guyane / Direction générale des territoires et de la mer

Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)
Le directeur général des territoires et de la mer de Guyane

Objet du marché
Prestations d'assistance juridique pour les opérations routières, fluviales et maritimes

Lot		
N° :	2	Droit des contrats publics

Le présent BPU comporte 7 pages.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Notes de version du bordereau non complété

Version	Date	Objet
1	07/07/20	Version initiale envoyée à la publication

Sommaire

A – Assistance et conseil juridique....2
B – Défense des intérêts du maître d'ouvrage....5
C – Prix d'intervention horaire....7

Bordereau des prix

A – Assistance et conseil juridique

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
A 1	**Consultation juridique et rédaction de notes** Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations nécessaires pour apporter, selon les prescriptions du CCTP, une réponse à une question quelle qu'elle soit. Le forfait :	
A 2	**Relecture et validation d'un acte avec observations** Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations nécessaires pour émettre un avis et/ou des observations, selon les prescriptions du CCTP, sur un document rédigé par le maître d'ouvrage. Le forfait :	
A 3	**Rédaction d'un acte** Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations nécessaires pour rédiger, selon les prescriptions du CCTP, un document pour le compte du maître d'ouvrage. Le forfait :	

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
A 4	**Plus-value aux prix A1 à A3 pour demande urgente** Ce prix rémunère au forfait les contraintes imposées au titulaire dans le cas d'une demande du maître d'ouvrage nécessitant une réponse urgente. Le délai de réponse est celui indiqué dans l'acte d'engagement. Le forfait :	
A 5	**Participation à des réunions externes** Ce prix rémunère, à la demi-journée, selon les prescriptions du CCTP, le temps passé pour accompagner le maître d'ouvrage à des réunions, provoquées par un acteur externe, en vue de le représenter et défendre ses intérêts. Il comprend le temps passé pour préparer la rencontre, participer à la réunion et en faire le compte rendu. La demi-journée :	
A 6	**Participation à des réunions internes** Ce prix rémunère, à la demi-journée, le temps passé pour participer à des réunions internes à la maîtrise d'ouvrage, selon les prescriptions du CCTP, en vue d'apporter une assistance juridique sur l'objet de la réunion. Il comprend le temps passé pour préparer la rencontre, participer à la réunion et en faire le compte rendu. La demi-journée :	
A 7	**Plus-value aux prix A5 et A6 pour participation à une réunion en présentiel en Guyane** Ce prix rémunère, au forfait, le déplacement d'un représentant du titulaire pour participer à une réunion en Guyane. À titre indicatif, elle pourra se dérouler dans les locaux du maître d'ouvrage situés : 1 rue du vieux Port 97300 Cayenne Il comprend : • les frais de déplacement du représentant du titulaire depuis son lieu de travail jusque Cayenne ; • les frais d'hébergement et de restauration du représentant du titulaire ; • la participation à une réunion de préparation ; • la participation à une réunion de débriefing après la réunion. Il est construit sur la base d'un déplacement de 3 jours. Pour mémoire, les vols sont organisés comme suit : • vol Paris – Cayenne : départ entre 9 h et 13 h - heure de Paris ; • vol Cayenne – Paris : départ entre 16 h et 20 h - heure de Cayenne (GMT -3) ; • durée indicative du vol : 9 h. Il est applicable si le titulaire n'est pas installé dans le département de la Guyane. La demi-journée :	

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
A 8	**Plus-value aux prix A5 et A6 pour participation à une réunion en présentiel à Paris ou à la Défense** Ce prix rémunère, au forfait, le déplacement d'un représentant du titulaire pour participer à une réunion en Guyane. À titre indicatif, elle pourra se dérouler dans les locaux du ministère de la transition écologique et solidaire situés : Tour Séquoia Parvis de La Défense 92800 Puteaux Il comprend : • les frais de déplacement du représentant du titulaire depuis son lieu de travail jusque Paris ou La Défense ; • les frais d'hébergement et de restauration du représentant du titulaire ; • la participation à une réunion de préparation ; • la participation à une réunion de débriefing après la réunion. Il est construit sur la base d'un déplacement sur une journée. Il est applicable si le titulaire n'est pas installé à Paris ou en région parisienne. La demi-journée :	

B – Défense des intérêts du maître d'ouvrage

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
B 1	**Procédure de référé pré-contractuel** Ce prix rémunère, au forfait par dossier, le temps passé pour représenter le maître d'ouvrage dans le cadre de procédure en référé pré-contractuel devant les juridictions de tout ordre. Il comprend : • la saisine et l'analyse du dossier ; • la rédaction du mémoire en défense ; • la participation à l'audience et la rédaction d'un compte rendu ; • des échanges par courriel ou audio/visio conférence. Le forfait par dossier :	

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
B 2	**Procédure de référé contractuel** Ce prix rémunère, au forfait par dossier, le temps passé pour représenter le maître d'ouvrage dans le cadre de procédure en référé contractuel devant les juridictions de tout ordre. Il comprend : • la saisine et l'analyse du dossier ; • la rédaction du mémoire en défense ; • la participation à l'audience et la rédaction d'un compte rendu ; • des échanges par courriel ou audio/visio conférence. Le forfait par dossier :	
B 3	**Procédure de droit commun au fond** Ce prix rémunère, au forfait par dossier, le temps passé pour représenter le maître d'ouvrage dans le cadre de procédure de droit commun au fond devant les juridictions de tout ordre. Il comprend : • la saisine et l'analyse du dossier ; • la rédaction d'écritures (requête en demande/mémoire en défense) ; • la représentation à l'audience ; • le compte-rendu de l'audience et l'analyse de la décision de justice ; • divers échanges par courriel ou par téléphone. Le forfait par dossier :	
B 4	**Procédure de résolution amiable d'un litige** Ce prix rémunère, au forfait par dossier, le temps passé pour représenter le maître d'ouvrage dans le cadre de procédure de résolution amiable d'un litige devant les juridictions de tout ordre. Il comprend : • la saisine et l'analyse du dossier ; • la rédaction d'une note stratégique ; • la participation à une réunion de négociation ou du comité consultatif de règlement amiable des différents ; • le compte-rendu de la décision ; • la rédaction de tout acte formalisant le règlement du litige (protocole d'accord transactionnel…) ; • divers échanges par courriel ou par téléphone. Le forfait par dossier :	
B 5	**Requête en rectification d'une décision de justice** Ce prix rémunère, au forfait par dossier, le temps passé pour représenter le maître d'ouvrage dans le cadre de procédure requête en rectification d'une décision de justice devant les juridictions de tout ordre. Le forfait par dossier :	

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
B 6	**Plus-value aux prix B1 à B5 pour rédaction d'une note en délibéré** Ce prix rémunère, à l'unité, le temps passé pour rédiger une note en délibéré dans le cadre de procédure devant les juridictions de tout ordre. L'unité :	
B 7	**Plus-value aux prix B1 à B5 pour rédaction d'un mémoire complémentaire** Ce prix rémunère, à l'unité, le temps passé pour rédiger un mémoire complémentaire dans le cadre de procédure devant les juridictions de tout ordre. L'unité :	
B 8	**Plus-value aux prix B1 à B5 pour participation à une audience complémentaire** Ce prix rémunère, à l'unité, le temps passé pour participer à une audience complémentaire dans le cadre de procédure devant les juridictions de tout ordre. L'unité :	

C – Prix d'intervention horaire

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
C 1	**Avocat associé** Ce prix rémunère, à l'heure, le temps passé pour répondre à des attentes du maître d'ouvrage non prévues dans les prix A et B du présent bordereau. L'heure :	
C 2	**Avocat collaborateur senior** Ce prix rémunère, à l'heure, le temps passé pour répondre à des attentes du maître d'ouvrage non prévues dans les prix A et B du présent bordereau. L'heure :	
C 3	**Avocat collaborateur junior** Ce prix rémunère, à l'heure, le temps passé pour répondre à des attentes du maître d'ouvrage non prévues dans les prix A et B du présent bordereau. L'heure :	

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
C 4	**Assistant** Ce prix rémunère, à l'heure, le temps passé pour répondre à des attentes du maître d'ouvrage non prévues dans les prix A et B du présent bordereau. L'heure :	